

# Observatoire national des zones urbaines sensibles

RAPPORT 2007



**Directeur de publication :** Yves-Laurent Sapoval  
**Présidente du Conseil d'orientation de l'Observatoire national des ZUS :** Bernadette Malgorn  
**Coordination :** Philippe Choffel  
**Responsable des éditions :** Corinne Gonthier  
**Rédaction :** Jean-Bernard Champion, Philippe Choffel, William Le Goff, Patrick Sillard  
**Cartographie :** Vincent Deroche, Raphaël Janelli, Mehdi Semchaoui, William Le Goff, Dalila Boudiaf  
**Assistante :** Sally L'Homond-Fernandez

**L'équipe rédactionnelle tient à adresser ses remerciements pour leur contribution à :**

Marion Bachelet (Dares)  
Mélanie Villiers (DGCL)  
Catherine Pilon et Eric Lenoir (ACSé)  
Yves Goepfert, Patrick Joyeux, Brigitte Raynaud, Marie Rey, Catherine Richard (DIV)

**Ce document a bénéficié du concours de nombreux organismes, qui ont mis des données à disposition :**

- Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos)
- Agence nationale pour la cohésion et l'égalité des chances (ACSé)
- Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah)
- Agence nationale pour l'emploi (ANPE)
- Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)
- Ministère de la Défense :  
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)
- Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables :  
Service Économie, Statistiques et Prospective (SESP)
- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi :  
Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
- Ministère de l'Éducation nationale :  
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
- Ministère de la Justice :  
Service de l'accès au droit et à la justice et de la politique de la ville
- Ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité :  
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)  
Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
- Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales :  
Direction générale de la police nationale (DGPN)  
Direction générale des collectivités locales (DGCL)
- Ministère du Logement et de la Ville :  
Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC)

Pour accéder aux statistiques détaillées sur les zones urbaines sensibles, consultez le système d'information géographique (SIG) de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles sur le site internet de la DIV : [www.ville.gouv.fr](http://www.ville.gouv.fr)

The screenshot shows the website interface for the 'Délégation interministérielle à la ville'. At the top, there are logos for the French Republic and the Ministry of Housing and the City. The main header reads 'Bienvenue sur le site de la Délégation interministérielle à la ville'. Below this is a navigation bar with links: ACCUEIL, MISSIONS, ORGANISATION, CONTACTS, APPELS D'OFFRES. The main content area features a sidebar on the left with a menu for 'LA POLITIQUE DE LA VILLE' including sections like 'Présentation', 'L'essentiel', 'Le ministère du Logement et de la Ville', 'Cadre institutionnel', 'Budget', 'Historique', 'Glossaire', 'Dossiers thématiques', and 'Citoyenneté et prévention de la délinquance'. The central article is titled 'Pour ma ville' and discusses 'RENCONTRES TERRITORIALES SEPT - OCT - NOV 2007'. It features a photo of Fadela Amara, secrétaire d'Etat à la politique de la ville, and mentions a concertation 'Ce que je veux pour ma ville' for the Plan banlieue. It also lists 'Le blog officiel de Fadela Amara' and 'Les Rencontres territoriales de la ville'. The bottom of the page has an 'ACTUALITÉ' section. On the right, there are additional navigation links: 'Etudes et statistiques', 'Documentation', and 'Publications'.

# Avant-propos

À la suite des élections présidentielle et législative du printemps 2007, une nouvelle configuration gouvernementale a été mise en place qui identifie un périmètre ministériel associant le logement et la ville. La préparation d'un plan « respect et égalité des chances » pour les banlieues vise à mettre l'accent sur l'accès à l'emploi, le désenclavement des quartiers et l'éducation.

Le rapport 2007 permet de faire un premier bilan de l'avancement du programme national de rénovation urbaine. À fin décembre 2006, le nombre de logements achevés de construire était encore modeste et restait inférieur au nombre de démolitions : il est vrai que plus de la moitié des constructions se réalise sur le site des emprises foncières ainsi dégagées.

Dans le domaine de l'emploi, on constate que les zones urbaines sensibles ont accompagné la décrue du chômage qui a marqué l'année 2006. Les mesures de la politique de l'emploi y ont joué un rôle mais surtout celles en faveur de l'emploi non marchand qui ont permis une baisse du chômage des adultes plus rapide en ZUS que dans les unités urbaines auxquelles elles appartiennent. La baisse du chômage des jeunes observée en 2005 se poursuit à un rythme équivalent à la tendance nationale. On observe également que les effets positifs des zones franches urbaines ont continué à se manifester en faveur de l'activité et de l'emploi dans le secteur marchand.

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, si les écarts de réussite scolaire sont toujours importants entre les ZUS et leurs agglomérations, certains signaux positifs sont enregistrés comme une légère résorption des retards scolai-

res. Faut-il déjà y voir l'effet du dispositif de réussite éducative ? On peut en tout cas relever que les collèges bénéficiant de ce dispositif voient leur taux de succès au brevet s'améliorer tout en restant très loin des résultats nationaux.

Quant à la sécurité, les statistiques de la délinquance baissent en ZUS, mais moins qu'ailleurs. La forte baisse des dégradations en 2006 nous rappelle que l'année 2005 avait été marquée par les violences urbaines de l'automne. Le sentiment d'insécurité reste élevé dans les zones urbaines sensibles.

Globalement, la situation des ZUS rapportée à celle de leur agglomération semble peu évoluer. Il ne faut pas oublier, comme le démontrent les études sur la mobilité résidentielle, que les ZUS ne constituent pour beaucoup de leurs habitants qu'une étape dans leur parcours résidentiel. Rien ne permet de mettre en doute la volonté d'intégration des populations des ZUS. Mais on ne peut encore considérer que l'objectif de la loi de 2003 de remettre la République dans les quartiers et les quartiers dans la République soit atteint.

Nous souhaitons que le quatrième rapport de l'observatoire national des zones urbaines sensibles apporte aux décideurs des éclairages permettant de mieux cibler les actions et de choisir les leviers d'action les plus efficaces.

**Bernadette MALGORN**

Secrétaire générale du ministère de l'Intérieur,  
de l'Outre-mer et des Collectivités locales  
Présidente du conseil d'orientation  
de l'ONZUS

# Sommaire

<b>Avant-propos</b> .....	<b>p. 3</b>
<b>Synthèse</b> .....	<b>p. 6</b>

<b>Les indicateurs commentés</b> .....	<b>p. 12</b>
--	--------------

<b>L'emploi</b> .....	<b>p. 14</b>
→ Activités, emploi chômage .....	p. 16
→ Les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE .....	p. 17
→ L'accès des résidents des ZUS aux nouveaux dispositifs du plan de cohésion social en 2006 .....	p. 27

<b>Les entreprises</b> .....	<b>p. 36</b>
→ L'activité économique dans les zones franches urbaines (ZFU) .....	p. 38
→ L'activité économique dans les zones de redynamisation urbaine (ZRU) .....	p. 46
→ L'activité économique dans les zones urbaines sensibles (ZUS) .....	p. 50

<b>L'habitat</b> .....	<b>p. 52</b>
→ État d'avancement du Programme national de rénovation urbaine .....	p. 54
→ L'amélioration du parc de logements privés dans les ZUS .....	p. 67

<b>La santé</b> .....	<b>p. 74</b>
→ Santé : bilan et perspectives .....	p. 76

## **Établissements et réussite scolaires** ..... p. 78

- Les indicateurs sur les établissements scolaires publics en ZUS.....p. 80
- Les résultats au diplôme national du brevet et au baccalauréat dans les établissements en ZUS.....p. 88

## **La sécurité et la tranquillité publiques** .... p. 92

- Les faits constatés en zones urbaines sensibles en 2006 ..... p. 94
- Insécurité et sentiment d'insécurité dans les ZUS ..... p. 114

# La mise en œuvre de la politique de la ville ..... p. 122

## **Les dispositifs de la politique de la ville** ..... p. 124

- Cartographie de quelques dispositifs ..... p. 126

## **Les finances locales** ..... p. 138

- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) en 2007 ..... p. 140

## **La géographie prioritaire** ..... p. 146

- La géographie prioritaire des contrats urbains de cohésion sociale.....p. 148

# Synthèse

L'année 2006 est à plus d'un titre une année de transition pour la politique de la ville. 2006 marque tout d'abord la fin des contrats de ville, couvrant la période 2000-2006, et la préparation des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) qui leur succèdent à compter de 2007. 2006 est aussi marquée par un fort renouvellement du dispositif de pilotage national de la politique de la ville avec la création et le démarrage des activités de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé). 2006 est également une année de déploiement de plusieurs dispositifs de la politique de la ville : instauration par la loi « égalité des chances » de 15 nouvelles zones franches urbaines, progression du nombre de sites concernés par des projets de réussite éducative ou par des ateliers santé-ville et signature de 62 nouvelles conventions de rénovation urbaine. D'autres pans des politiques publiques ont connu des transformations dont les répercussions seront importantes dans les quartiers de la politique de la ville. La politique de l'emploi en est un exemple, avec les nouveaux dispositifs d'emplois aidés définis dans le plan de cohésion sociale et mis en œuvre pour la première année en 2006. Par ailleurs, en 2006, pour la deuxième année consécutive, 120 millions d'euros supplémentaires ont été répartis entre les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) dont plus de 400 comportent une zone urbaine sensible (ZUS) sur leur territoire.

2006 est également l'année médiane de la période couverte par la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville qui fixait comme objectif à la politique de la ville la réduction significative, sur une période de cinq ans, des écarts entre ses territoires prioritaires – les ZUS – et le reste des territoires urbains dans cinq grands domaines : l'habitat, l'emploi et l'activité économique, la réussite scolaire, la santé, la sécurité et la tranquillité publiques.

Les indicateurs recueillis par l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS) pour son quatrième exercice portent pour la plupart sur la situation en 2006 : ensemble de l'année pour certains, situation au 31 décembre pour

d'autres, mais ils n'intègrent que très partiellement les impacts des mesures les plus récentes concernant la politique de la ville.

La synthèse présentée ci-dessous reprend, thème par thème, les principaux constats développés dans le rapport.

## L'emploi

En raison de difficultés techniques, l'enquête emploi qui aurait permis d'actualiser pour l'année 2006 les indicateurs d'activité et de taux de chômage au sens du BIT ne sera disponible qu'en fin d'année 2007. L'observation des tendances récentes de la situation de l'emploi dans les ZUS repose donc sur la statistique des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE, disponible à cette échelle jusqu'au 31 décembre 2006 et sur les entrées de bénéficiaires dans les nouveaux dispositifs du plan de cohésion sociale en 2006.

Sur l'ensemble de la France métropolitaine, après une quasi-stabilité en 2004, la baisse du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE s'est accélérée en 2005 et 2006, année où elle atteint -10 à -12 % selon les indicateurs habituels. Un mouvement et des rythmes très similaires sont observés dans les ZUS qui s'inscrivent sur ce point dans la tendance générale. Pour l'année 2006, le constat repose pour les ZUS sur des données provisoires pouvant encore être marginalement révisées. L'ampleur de l'impact des modifications intervenues dans la gestion de la liste des demandeurs d'emploi et l'évolution de la population active résidant dans les ZUS – en général en retrait par rapport aux évolutions prévalant dans l'ensemble des agglomérations abritant ces quartiers – constituent des facteurs d'incertitude supplémentaires. Cependant, il est très peu vraisemblable que l'année 2006 se traduise par une réduction significative de l'écart de taux de chômage entre les ZUS et le reste du territoire urbain.

Sur les années 2005 et 2006, la baisse du chômage enregistré est légèrement plus prononcée dans les quartiers en ZFU que dans les ZUS ne bénéficiant pas des mêmes avantages en termes d'exonérations fiscales et sociales.

L'exercice d'activités réduites permettant aux demandeurs d'emploi de compléter leurs ressources et de garder des contacts avec des employeurs constitue une pratique de plus en plus fréquente, tout particulièrement pour les plus de 50 ans. Cependant, l'accès à ces activités épisodiques demeure plus restreint pour les demandeurs d'emploi en ZUS.

Le mouvement de baisse du nombre de demandeurs inscrits à la recherche d'un contrat de travail en CDI à temps plein (catégorie 1) touche dans les ZUS toutes les catégories d'âges. Il est cependant moins prononcé pour les plus âgés, et la plus faible baisse concerne les chômeurs de très longue durée (inscrits depuis plus de 2 ans). Pour les jeunes de moins de 25 ans, la baisse est, en 2005, un peu plus rapide en ZUS que dans leurs agglomérations.

Les évolutions diffèrent largement selon les métiers recherchés. Ainsi, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 a le moins décliné pour les personnels de l'industrie hôtelière, du BTP et de l'extraction, ou encore les personnels des services à la personne ou aux collectivités. Les baisses les plus rapides concernent les employés des services administratifs et commerciaux ou les cadres administratifs et les professions de l'information et de la communication résidant en ZUS. La situation dans les ZUS reflète également la variabilité des contextes locaux du marché du travail. Dans les années 2004 à 2006, parmi les régions concentrant le plus grand nombre de ZUS, les évolutions les plus favorables se retrouvent en Île-de-France, Aquitaine et Midi-Pyrénées. Inversement, les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Nord-Pas-de-Calais se caractérisent par les baisses les moins marquées du nombre de demandeurs d'emploi en ZUS.

Le plan de cohésion sociale a largement renouvelé les formules de contrats aidés, à la fois ceux destinés au secteur non marchand comme le CAE (contrat d'accès à l'emploi) et le CAV (contrat d'avenir) qui ont succédé aux contrats emploi-solidarité (CES) et aux contrats emploi consolidé (CEC), et ceux tournés vers le secteur marchand avec une refonte du contrat initiative emploi (CIE). Cette réforme s'est traduite par une meilleure mobilisation des dispositifs vers les publics des zones urbaines sensibles, tout au moins pour ceux orientés vers le secteur non marchand. Ainsi, en 2006, le CAE et le CAV ont accueilli à hauteur de 17,2 % des résidents des ZUS, contre 15 % pour le CES et

le CEC de 2004. En revanche, dans l'accès au secteur marchand, la proportion de résidents des ZUS embauchés en CIE est en légère baisse, passant au-dessous de 10 %. Les chances d'accéder à un CAV et surtout à un CAE ont été supérieures, en 2006, pour les demandeurs d'emploi résidant en ZUS à celles des demandeurs d'autres territoires. Les demandeurs d'emploi résidant en ZUS sont par contre défavorisés pour l'accès au CIE. Au total, 68 000 résidents des ZUS ont été recrutés en CAE, CAV ou CIE en 2006, soit environ 10 000 de plus que les entrants en CES, CEC et CIE en 2004.

### L'activité économique

Depuis la relance du dispositif en 2003, le nombre d'établissements implantés en ZFU progresse plus rapidement que dans les unités urbaines correspondantes. Ce mouvement de rattrapage – puisque le tissu économique de ces quartiers se caractérise toujours par une faible densité d'établissements – est davantage prononcé dans les ZFU de deuxième génération (créées en 2004) que dans celles de première génération qui ont aujourd'hui dix années d'existence. Cependant, l'année 2006 est marquée dans ces dernières ZFU par une hausse du rythme des implantations d'établissements qui se situent presque dix points au-dessus du taux d'implantation observé dans les unités urbaines, soit de 14 % à 15 %. En 2006, le dynamisme des créations est quasi équivalent dans les ZFU des deux premières générations. Pour les 14 ZFU de métropole instituées en 2006, qui comptaient au démarrage du dispositif quelque 4 400 établissements, l'année 2006 ne correspond pas à une année de plein exercice et le taux d'installation y est plus faible que dans les autres ZFU.

Dans près de deux cas sur trois, une installation en ZFU correspond à une création d'établissement, soit une proportion légèrement supérieure à celle observée dans les mêmes agglomérations; ce qui suggère que les effets de transferts d'établissements vers les ZFU restent limités.

Début 2006, le tissu économique des ZFU des deux premières générations reste caractérisé par une sur-représentation du secteur de la construction et une sous-représentation des services aux particuliers. Les ZFU instaurées en 2006 ne présentent pas les mêmes configurations sectorielles puisque les commerces y sont

– relativement à leurs agglomérations d'appartenance – plutôt sur-représentés et les services aux entreprises sous-représentés.

Avec les extensions successives du dispositif, le nombre d'établissements bénéficiant d'exonérations de charges patronales en ZFU a doublé entre 2002 et 2006, pour atteindre 18 500 établissements regroupant quelque 120 000 salariés. Parmi eux, la proportion de salariés ouvrant droit à exonération tend à décroître sans doute du fait de l'extinction progressive des droits à exonération pour les établissements les plus anciennement implantés dans les ZFU de première génération. Ce phénomène tend à amplifier l'effet multiplicateur du dispositif, d'autant plus qu'il ne semble pas, au vu des taux de survie des établissements au-delà de cinq ans, que les sorties du dispositif soient marquées par une recrudescence de disparitions.

Sur les deux dernières années observées, le nombre d'établissements implantés dans les ZRU, hors périmètre des ZFU des deux premières générations, a augmenté plus faiblement que dans le reste de leurs agglomérations d'appartenance. Cet écart s'affirme en 2005 où la progression a été particulièrement faible (0,7 %). De plus, l'année 2006 marque une pause dans la croissance des flux annuels d'implantation observée depuis 2002. Le tissu économique de ces quartiers, caractérisés par une densité d'établissements particulièrement faible et une forte mortalité des unités présentes, est donc très fragilisé. Dans les autres ZUS (hors ZFU et hors ZRU), le nombre d'établissements a augmenté de près de 9 % entre 1999 et 2004, puis s'est stabilisé, l'année 2005 se soldant par un léger recul. Environ 49 500 établissements sont présents dans ces quartiers au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Avec une densité de 36 établissements pour 1 000 habitants (population de 1999), le déficit par rapport à leurs agglomérations est moindre que celui affectant les ZRU. Les taux d'installation évoluent peu dans les ZUS depuis 2002 et restent nettement inférieurs à ceux des ZRU.

## L'habitat

### L'avancement du Programme national de rénovation urbaine au 31 décembre 2006.

Au 31 décembre 2006, l'ANRU a engagé 157 dossiers dont la convention a été signée et 74 dossiers non encore signés, mais dont la convention est passée en comité d'engagement. L'ensemble des projets touche 137 quartiers prioritaires et 97 quartiers supplémentaires pour

une population concernée de 1,67 million d'habitants.

Les 157 conventions signées prévoient, dans les cinq ans suivant la signature, la résidentialisation d'environ 147 800 logements, 140 500 réhabilitations, 71 800 démolitions et 68 000 constructions. En début de programme le nombre de démolitions excède celui des constructions, ce ratio s'inversant dans la programmation à partir de 2007.

Les logements pour lesquels des opérations ont été engagées avant fin 2006 en ZUS ou en « quartiers article 6 » dans le cadre d'une convention signée peuvent être estimés à environ 28 500 démolitions, 19 800 constructions, 40 900 réhabilitations et 36 000 résidentialisations. Le ratio constructions/démolitions s'élève ainsi, en cumul jusqu'à fin 2006, à 70 % pour les conventions signées. Les trois quarts des constructions sont financés par des prêts locatifs à usage social construction-démolition (PLUS-CD), et l'offre locative ainsi reconstituée est dominée par des logements de taille modeste (2 et 3 pièces) en collectif et des 3 et 4 pièces en individuel. Les opérations conduites dans le cadre de conventions de rénovation urbaine qui ont été achevées et financièrement soldées avant la fin de 2006 ne représentent encore qu'une faible partie des opérations programmées ; c'est notamment le cas pour les opérations de construction dont les délais de réalisation sont par nature plus longs que pour les autres types d'interventions sur les logements subventionnés par l'ANRU. Le nombre d'opérations soldées, disponible pour la première fois sur 2006, devra faire l'objet d'un suivi dans les rapports ultérieurs pour évaluer la résorption des décalages initiaux entre programmation et réalisations.

Si l'on rapproche les rythmes d'engagement des opérations observées jusqu'à fin 2006 des objectifs du PNRU actualisés par la loi du 18 janvier 2005, il apparaît que les opérations engagées à fin 2006 représentent 9 % des résidentialisations, 10,2 % des réhabilitations, 11,4 % des démolitions et 7,9 % des constructions autorisées par le législateur au titre du programme. Si l'on se réfère aux seules opérations effectivement programmées dans les 157 conventions signées, le niveau d'engagement du programme apparaît plus élevé (24,4 % des résidentialisations, 29,1 % des réhabilitations, 39,7 % des démolitions et 29,1 % des constructions programmées).



### L'amélioration du parc de logements privés dans les ZUS

Le nombre de logements du parc privé situés dans les ZUS et bénéficiant de subventions de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) a augmenté de 25 % entre 2005 et 2006, soit un niveau comparable aux années 2003 et 2004, c'est-à-dire environ 15 000 logements. Cette augmentation concerne davantage les propriétaires bailleurs (+ 28,7 %) que les propriétaires occupants (+ 6,7 %). Cependant, ce constat s'accompagne d'une baisse du montant total des subventions accordées en ZUS : en 2006, 27,7 millions d'euros ont bénéficié aux habitants en ZUS, contre 29,3 millions en 2005. Entre ces deux années, on observe aussi une augmentation sensible de la production d'une offre de logements à loyers intermédiaires, qui passe de 1 838 à 4 545 logements dans l'année tandis que la production de logements conventionnés diminue (-12,9 %).

Le nombre de logements traités dans le cadre d'un plan de sauvegarde est quasiment stable entre 2005 et 2006, confirmant la baisse observée depuis 2003 du nombre de logements traités par cet outil de requalification de copropriétés dégradées. Celles-ci peuvent aussi être traitées dans le cadre d'Opah copropriétés. Or le nombre de logements concernés par cette opération passe, entre 2005 et 2006, de 1 783 à 3 931 logements, accentuant l'augmentation continue amorcée depuis 2003.

### La réussite scolaire

Le nombre moyen d'élèves par structure pédagogique dans les collèges continue sensiblement d'augmenter depuis 2003-2004, alors qu'il avait diminué lors des deux années scolaires précédentes. Cette augmentation est légèrement plus marquée dans les collèges situés hors ZUS, si bien que l'avantage relatif des ZUS sur ce critère s'est légèrement accru.

Sur l'année scolaire 2005-2006, la proportion d'enseignants en poste depuis moins de deux ans dans un même collège reste plus forte en ZUS qu'ailleurs. Cependant, elle a diminué de près de quatre points par rapport à 2004-2005 et plus rapidement que dans les autres collèges. En un an, l'écart avec les autres collèges s'est ainsi réduit.

En outre, le pourcentage d'élèves de 6<sup>e</sup> qui accèdent en 3<sup>e</sup> a augmenté légèrement en 2005-2006, mais de façon plus marquée dans les collèges des ZUS. Pour d'autres indicateurs,

comme la proportion d'élèves redoublant ou les taux de retard scolaire, ils diminuent en ZUS, parfois plus rapidement que dans les autres établissements. Aussi, les écarts entre ZUS et autres territoires diminuent ou restent stables. Les taux de réussite au brevet en 2005-2006 sont cependant nettement plus faibles dans les collèges des ZUS, avec près de 14 points d'écart par rapport aux autres collèges. L'écart de réussite entre filles et garçons, en faveur des premières, est particulièrement net en ZUS. En un an, les taux de réussite ont diminué plus vite dans les collèges des ZUS, notamment pour les garçons, que dans les autres établissements, accentuant le déficit des établissements de ces quartiers déjà existant les années précédentes. Les collèges bénéficiant du dispositif de réussite éducative échappent à ce recul mais les taux de réussite de leurs élèves restent faibles. Ce sont en effet les collèges les plus en difficultés qui ont été ciblés pour la mise en place de ce dispositif.

Pour le baccalauréat, la situation des lycées en ZUS s'est améliorée : même s'ils restent en retrait par rapport aux autres établissements, les taux de réussite augmentent plus vite en ZUS. Et ce pratiquement dans presque toutes les filières et plus particulièrement dans la filière S.

### La sécurité et la tranquillité publiques

#### Les faits de délinquance constatés en ZUS

Entre 2005 et 2006, le nombre de faits de délinquance enregistrés pour les 28 catégories d'infractions observées dans les ZUS situées en zone de police diminue légèrement (-0,6 %). Cette baisse est plus nette (-2,4 %) dans les territoires environnant ces quartiers (les circonscriptions de sécurité publique comportant une ZUS). Ces évolutions d'ensemble recouvrent des situations plus contrastées selon les catégories d'infractions.

Alors que les **atteintes aux biens** diminuent sensiblement (-1,9 % en ZUS), les **atteintes volontaires aux personnes** augmentent nettement : + 7,6 % dans les ZUS et + 6,3 % dans leurs circonscriptions.

Il convient néanmoins de modérer les progressions constatées pour les atteintes aux personnes suite à l'adoption de la loi du 4 avril 2006 renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs. En effet, ce texte a correctionnalisé toutes les violences physiques perpétrées au

sein de la cellule familiale. Le nouveau texte permet une meilleure connaissance du phénomène des violences intrafamiliales.

De 2005 à 2006, la baisse des **atteintes aux biens** est surtout due à celle des destructions et dégradations (- 7,5 %). Cette diminution compense l'augmentation des vols (+ 1,1 %) et plus particulièrement celles des vols avec violence (+ 8,6 %).

En 2005, les violences urbaines de novembre ont sans doute contribué à la forte augmentation des faits de destructions et dégradations. Ces violences, dont l'ampleur ne s'est pas reproduite en 2006, ont donc diminué nettement : incendies volontaires, destructions et dégradations de biens sont ainsi, en 2006, en nette régression dans les ZUS (- 7,5 %) comme dans leurs circonscriptions (- 7,5 %).

La hausse des **atteintes aux personnes** s'explique en grande partie par celles des violences physiques crapuleuses (+ 8,6 %) et non crapuleuses (+ 7,5 %).

Dans les ZUS de la capitale, entre 2005 et 2006, le nombre de faits constatés a sensiblement augmenté (+ 2,1 %) alors que, sur l'ensemble de Paris, il a légèrement diminué (- 0,4 %).

Dans les ZUS de Paris, le niveau des infractions est resté stable, depuis 2005, pour les **atteintes aux biens** (+ 0,1 %), alors que ces dernières diminuent de 2,3 % dans la capitale.

La progression des atteintes aux personnes est beaucoup plus nette entre 2005 et 2006. Elle touche l'ensemble de la capitale (+ 5,6 %) et plus encore les ZUS parisiennes (+ 13,8 %).

Les renseignements fournis par les services de gendarmerie ne sont pas relevés dans les ZUS mais dans des périmètres plus larges (en général leur commune d'appartenance), ce qui interdit la consolidation avec les données recueillies sur les ZUS par les services de police et rend l'interprétation de ces résultats délicate.

Cependant, on constate sur ces territoires des évolutions comparables à celles des circonscriptions de sécurité publique : baisse globale des faits constatés (- 3,3 %) résultant d'une baisse des **atteintes aux biens** (- 4,2 %), alors que les **atteintes aux personnes** augmentent nettement (+ 3,9 %).

### **Insécurité et sentiment d'insécurité dans les ZUS**

L'enquête cadre de vie et sécurité réalisée annuellement par l'Insee, à laquelle l'Observatoire national de la délinquance (OND) et l'ONZUS se sont associés, interroge les individus de plus de 14 ans sur les faits dont ils ont été victimes durant les deux dernières années. Cette enquête interroge également les personnes sur la perception qu'elles ont de leur cadre de vie et sur les manques ou les problèmes concernant leur quartier. Selon l'enquête de janvier 2007, la délinquance et les incivilités ainsi que la mauvaise réputation de leur quartier sont les problèmes le plus souvent ressentis par les habitants des ZUS (cités par près de 60 % des personnes interrogées). Viennent ensuite les dangers de la circulation, le bruit et la dégradation de l'environnement.

Cette hiérarchie a peu varié depuis l'enquête de 2005. Le principal changement concerne la diminution de quelques points de la proportion d'habitants déclarant leur quartier concerné par la délinquance ou par la dégradation de l'environnement. Le sentiment d'insécurité vis-à-vis du quartier reste, en 2007, plus prégnant qu'auparavant : 30 % des habitants des ZUS déclarent se sentir souvent ou de temps en temps en insécurité dans leur quartier. Ils sont ainsi deux fois plus nombreux que les autres citoyens à exprimer ce sentiment. Cependant, ce ressenti est un peu moins répandu en ZUS que deux ans auparavant : il concernait alors 33 % des habitants.

S'ils ne déclarent pas plus souvent être victimes de cambriolages ou de vols dans leur logement que les habitants des mêmes villes, les habitants des ZUS se déclarent plus souvent témoins d'actes de délinquance ou de dégradations volontaires d'équipements collectifs dans leur quartier. Ils déclarent également avoir subi un plus grand nombre d'agressions, de violences physiques et de vols avec violence dans les deux dernières années, que les résidents des autres quartiers des mêmes agglomérations.

**Conception graphique & réalisation :**

Paragramme 01 49 29 92 29

**Crédits photo :**

couverture J.-C. Pattacini/Urba Images Server

p. 14 et p.36 Tendance Floue/O. Culmann

p. 52 Tendance Floue/P. Tournebœuf

p. 74 et 78 Tendance Floue/Meyer

p.92 F. Achdou/Urba Images Server

p.124 Tendance Floue/F.-A. Surun

p. 138 Tendance Floue

p. 146 BD ORTHO® ©IGN - Paris

**Impression :** France-Repro

**Dépôt légal :** octobre 2007

**N° ISBN :** 978-2-11-096856-2



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère  
du Logement  
et de la Ville**



DÉLÉGATION  
INTERMINISTÉRIELLE  
À LA VILLE  
<http://www.ville.gouv.fr>